

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 avril 2026

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 074-217402668-20260430-DELIB_49_2026-DE



Nombre de Conseillers :

En exercice :

15

Présents :

12

Votants :

15

L'an deux mil vingt-six, le jeudi trente avril, à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 avril 2026

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Pascal CROZ, Isabelle PETITJEAN, Jean-Marc BONINO, Maire-Adjoints – Mmes et MM Marc BERTHOLMÉ, Bradley CARLSON, Pauline CLÉO, Nathalie HAGENMULLER, Danièle DAVAL, Anne-Sophie OBER, Bruno ONGARO, Tiffany TROLLET, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Laurence BIASINI (procuration à Anne-Sophie OBER) et MM Patrick BOUCHARD (procuration à Isabelle PETITJEAN), Matthieu COMPOIS (procuration à Nicolas EVRARD)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETITJEAN

49/2026

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les deux projets en prévision pour l'année 2026 :

- ♦ la rénovation énergétique de l'ancienne mairie,
- ♦ la végétalisation de la cour élémentaire de l'école.

Rénovation énergétique de l'ancienne mairie :

Dans le cadre de la campagne de réhabilitation et de rénovation des bâtiments communaux, il convient d'achever la remise aux normes de l'ancienne mairie. Si quelques travaux intérieurs avaient été effectués en 2013, ils restent insuffisants au regard des enjeux d'économie d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre du programme « Village d'Avenir », une étude a été financée pour la réhabilitation du bâtiment afin d'accueillir des espaces de travail en aménageant les combles.

L'opération projetée consiste donc en un travail d'isolation extérieure apposée sur l'ensemble des façades du bâtiment et recouverte d'un enduit. Cela rend nécessaire la dépose et la réfection à neuf de l'avant toit (appentis entrée) et du balcon arrière, par ailleurs en mauvais état, mais également la dépose de l'édicule situé sur l'angle Sud du bâtiment, la dépose du boisseau de cheminée sur la façade ouest et la reprise de la descente des chéneaux de la toiture. Le bardage en partie haute sera déposé pour permettre la pose de l'isolant jusque sous la toiture. Les volets en bois seront remis à neuf en totalité.

L'ensemble des huisseries sera remplacé pour permettre d'isoler les embrasures et éviter des ruptures de pont thermique. Une réfection complète de la toiture sera réalisée et recevra une isolation.

Le mur de la cave fera l'objet d'une isolation intérieure complémentaire. Une dalle isolée sera également coulée au sol du sous-sol. L'accès extérieur à la partie basse de ce bâtiment sera aménagé de telle façon qu'il permettra un accès toutes saisons plus facile.

Enfin, une chaufferie bois sera implantée dans un local aménagé et ventilé au sous-sol avec un stockage en silo. L'ensemble des radiateurs électriques existants sera remplacé par l'installation d'un système de radiateurs hydrauliques sur les trois niveaux et raccordé à la chaufferie bois. Il est également prévu d'effectuer la liaison avec le bâtiment situé au 89 rue du Bouchet pour l'alimentation d'un réseau de chaleur.

Le coût de l'action s'établit comme suit :

NATURE DES DÉPENSES	Montant hors taxes
Travaux :	580 461,00 €
Travaux préparatoires :	58 590,00 €
Couverture :	68 110,00 €
Gros œuvre :	44 000,00 €
Création du local chaufferie au sous-sol :	8 000,00 €
Façade :	122 540,00 €
Second œuvre :	62 250,00 €
Chauffage - ventilation - climatisation - plomberie :	78 880,00 €
Electricité courant fort - courant faible :	37 350,00 €
Taxes et frais de concessionnaires et assurances :	9 594,00 €
Aléas techniques et imprévus (phase études et aléas travaux) :	71 958,00 €
Révision des prix (phase études et phase chantier) :	19 189,00 €
Honoraires :	92 954,00 €
Maîtrise d'œuvre - ordonnancement, pilotage & coordination	67 160,00 €
Missions de contrôle technique et de coordination sécurité protection santé :	11 993,00 €
Etudes préalables (assistance à maîtrise d'ouvrage) :	10 000,00 €
Diagnostic amiante :	1 500,00 €
Détection des réseaux existants par le géomètre :	1 300,00 €
Diagnostic structure :	1 000,00 €
TOTAL :	673 415,00 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réalisation de ces travaux. En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

FINANCEMENT	Montant hors taxes	Taux
Subventions :	535 000,00 €	
ÉTAT : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou Fonds Vert 2027 :	135 000,00 €	20,05 %
RÉGION : Contrat Région et Bonus Ruralité :	135 000,00 €	20,05 %
DÉPARTEMENT :		
Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2024 :	135 000,00 €	20,05 %
Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2026 :	100 000,00 €	14,85 %
AUTRES FINANCEURS :		
SYANE : appel à projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et Fonds Chaleur pour la chaufferie et le réseau de chaleur	30 000,00 €	4,45 %
Autofinancement :	138 415,00 €	
Emprunt :	100 000,00 €	14,85 %
Fonds propres :	38 415,00 €	5,70 %
TOTAL :	673 415,00 €	100,00 %

Désimperméabilisation et végétalisation de la cour élémentaire de l'école :

Considérant, l'augmentation des températures à partir du printemps sur les cours d'école, la mairie, avec l'appui du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), a travaillé sur l'amélioration du site. Ainsi, sont prévus des travaux de désimperméabilisation et de végétalisation des deux cours d'écoles (maternelle et élémentaire).

L'avant-projet a été finalisé et un prestataire pour la maîtrise d'œuvre paysagère a été retenu pour accompagner la commune.

Une étude avec l'accompagnement du CAUE est en cours pour un projet d'agrandissement de l'école dans la perspective d'ouverture d'une septième classe qui pourrait avoir un impact sur la petite cour de maternelle, c'est pourquoi le Conseil Municipal a décidé d'engager l'opération sur la cour élémentaire pour l'année 2026.

Le coût de l'action s'établit comme suit :

NATURE DES DÉPENSES	Montant hors taxes
Travaux :	130 871,72 €
Travaux préparatoires :	24 500,00 €
Terrassement :	7 507,24 €
Réseaux :	8 980,00 €
Maçonnerie paysagère et serrurerie :	44 565,00 €
Bordures :	1 560,00 €
Revêtement de sol et peinture :	37 363,53 €
Plantations :	4 405,95 €
Ensemencements :	240,00 €
Travaux de parachèvement et confortement sur 2 ans :	1 375,00 €
Accessoires de plantation :	375,00 €
Honoraires :	13 760,00 €
Maîtrise d'œuvre :	13 760,00 €
TOTAL :	144 631,72 €

Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Haute-Savoie pour la réalisation de ces travaux. En prenant compte les sollicitations d'aides au financement en cours, le plan de financement pour l'opération se présente comme suit :

FINANCEMENT	Montant hors taxes	Taux
Subventions :	115 107,16 €	
ÉTAT : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 :	68 640,75 €	47,46 %
DÉPARTEMENT :		
Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2024 :	12 353,91 €	8,54 %
Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2025 :	8 112,50 €	5,61 %
Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2026 :	26 000,00 €	17,98 %
Autofinancement :	29 524,56 €	
Fonds propres :	29 524,26 €	20,41 %
TOTAL :	144 631,72 €	100,00 %

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement pour les deux opérations envisagées :
 - la rénovation énergétique de l'ancienne mairie,
 - la végétalisation de la cour élémentaire de l'école.
- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie l'obtention d'une subvention au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité pour l'année 2026, pour la réalisation des travaux précités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 27/05/2026 et de sa publication le 28/05/2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Isabelle PETITJEAN.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télécours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.